
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Cette semaine était un moment important pour de nombreux collègues qui attendaient les résultats des permutations informatisées. Nous n'avons jamais été dans la posture de vouloir les documents pour être simplement les détenteurs de l'information mais bien pour les analyser et permettre un accompagnement éclairé de nos collègues. Ce travail, en collaboration avec vos services, permettant dans bien des cas d'apporter des corrections.

Aujourd'hui, les représentants du personnel, qui sont pourtant élus, sont tenus à l'écart de ces opérations et nous entrevoyons déjà les conséquences de cette stratégie.

Prenons une minute pour exposer la situation d'une collègue parmi les quelques-uns nous ayant déjà contactés :

■ Lecture de la note de service 2019-163 du 13/11/2019 « mobilité des personnels du premier degré calendrier » : *« le mercredi 18 décembre au plus tard : retours des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les DSDEN (cachet de la poste faisant foi) ».*

■ La collègue fournit les éléments par recommandé le 17 décembre 2019 avec un cachet de la poste faisant foi de son expédition le 17 décembre. Elle a été avertie que sa demande a été écartée !

Que se serait-il passé quand le paritarisme était une réalité ? Cette situation, en amont, dans le cadre d'un groupe de travail, aurait été évitée. Cette collègue aurait pu constater que ses droits étaient respectés... Peut-être n'aurait-elle malgré tout pas obtenu sa mutation on peut se demander ce qu'elle ressent aujourd'hui concernant son administration ! Quelle confiance ! La seule solution maintenant est un recours, alors que cette situation, comme d'autres, auraient dû et auraient pu se régler préalablement dans le dialogue !

Nous connaissons très bien les conditions dans lesquelles exercent les personnels administratifs... et mode de « management » qu'on dit nouveau ne fait peser sur leurs épaules que de plus grandes responsabilités ! Nous craignons que les relations entre les personnels enseignants et administratifs paient le prix fort de ce nouveau modèle qui est imposé à un service public qui fonctionnait globalement très bien, en particulier dans notre département.

Par ailleurs, nous sommes tous en train de travailler sur les éléments de carte scolaire. Dans cette période, il nous semble important de souligner la nécessité d'une réflexion collective sur l'utilisation des moyens de remplacement. Si les choix de la répartition des moyens relèvent du CTSD, les discussions de la mise en œuvre des moyens de remplacement relèvent bien de la CAPD.

Nous reviendrons donc sur la hiérarchisation des besoins de remplacement lors d'une situation exceptionnelle. Dans le cadre de période d'épidémie traversée en janvier et février, et peut être à venir, il nous semble nécessaire que la priorité soit donnée au remplacement de collègues devant élèves, déjà non remplacés depuis de plusieurs jours plutôt qu'au remplacement ponctuel de collègues amenés à suivre des formations non statutaires sur temps de classe. Bien évidemment, nous sommes très attachés à la formation, mais en situation exceptionnelle elles peuvent et doivent être déplacées ! Le service public d'éducation exige d'abord qu'il n'y ait pas de classe sans enseignant ! D'ailleurs en décembre, cela avait été opéré sans plus d'état d'âme !

A propos du COVID 19, les premiers éléments nous provenant de l'Oise montrent la complexité de la gestion d'un tel évènement et la nécessité d'une communication claire et précise. A nouveau, des échanges en amont seraient plus productifs car une fois que la crise est là, la réalité montre qu'il n'est pas possible d'assurer la continuité des apprentissages, n'en déplaise au ministre qui martèle le contraire dans les médias...

La prévention prend du temps, c'est certain, mais bien moins que la gestion en aval des problématiques ! C'est vrai pour la santé mais aussi pour la gestion des personnels. Malheureusement, nous sommes toutes et tous amené.es à gérer des situations de plus en plus tardivement, et bien souvent mis.es au pied du mur, quand il n'est pas trop tard !

La délégation du SNUipp-FSU 85,
*Pierre CAMINADE, Michel CLOCHON, Johann JOLY, Sylvette LALO,
Olivier LE COSQUER, Gaëlle RICARD*